

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1610/CAB.

Objet:

Armes pour membres du
Service Territorial.

Annexes : 2 .-

841/RE
16.8.45

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me référant à ma lettre N° 1232/Cab. du 25/7/1945, j'ai l'honneur de vous donner les instructions complémentaires suivantes:

1°/Emploi de l'arme: il importe que chaque membre du Service Territorial ait une connaissance complète de l'instruction sur l'emploi et le maniement de la mitrailleuse Sten.

A cet effet, je vous adresse, à raison de un exemplaire par mitrailleuse, l'instruction relative à la dite mitrailleuse.-

2°/Entraînement au tir: les tirs d'instruction seront organisés par les administrateurs territoriaux.

Il est souhaitable - sauf peut-être dans les territoires où un "territorial" démobilisé est déjà familiarisé avec le maniement de la Sten - que la première séance d'entraînement puisse être organisée avec le concours du Commandant de Compagnie lors d'une de ses tournées d'inspection.-

La dotation réservée aux tirs d'entraînement est au maximum, de cent cartouches par an.

3°/Réquisitions: le renouvellement des munitions d'instruction fera l'objet d'un état des besoins, qui me parviendra en fin de chaque année. (15 décembre).

Le Résident du Ruanda

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGARI